

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS
ARTISTIQUES DANS LE CADRE DE L'ATELIER « PAPIER
SCULPTÉ » AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DE L'INDE
Année scolaire 2015/16**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville d'Angoulême, représentée par son Maire en exercice, Xavier Bonnefont, habilité par le délibération n°..... à l'occasion du conseil municipal du 8 février 2016

et

L'école d'art de GrandAngoulême, représentée par M. Jean François Dauré, Président, 25 bd Besson Bey, 16000 Angoulême

Préambule

Ce projet est né de la volonté d'établir du lien et de la continuité entre le projet d'école d'art et le tissu culturel au sein de l'agglomération en participant aux événements artistiques du GrandAngoulême.

L'axe central de l'enseignement « artistique » est la culture de projet, acquise au fur et à mesure de la maîtrise des outils fondamentaux à travers des cours aboutissant à un projet. Dans ce cadre les activités de l'école ont la volonté de rayonner et de tisser des liens dans la dynamique culturelle d'Angoulême liée à l'expression artistique. Le lieu du Musée de Papier est une occasion de répondre sous l'angle esthétique à l'événement du voyage en Inde du médiateur culturel et ainsi interroger l'expérience artistique autour des moyens d'expressions en papier.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Il s'agit de préparer une exposition au Musée du Papier dans le cadre d'une rencontre avec le nouvel atelier de l'école d'art de GrandAngoulême, « Papier Sculpté » et le Musée du Papier soutenant le voyage en Inde de David Garandea, médiateur culturel du musée.

Dans ce cadre, les ateliers amateurs et le médiateur culturel du musée du papier porteront chacun, à leur manière, un regard sur l'Inde. D'un côté, les ateliers amateurs porteront un regard rêvé, fantasmé, sur ce pays lointain, de l'autre le médiateur culturel se confrontera à la réalité de ce pays à travers son périple par le biais d'une série photographique ainsi que d'une collecte d'objets hétéroclites qu'il fera parvenir au Musée du Papier sous formes de colis postaux. Les photographies, seront reprises comme support dans l'atelier création numérique dans le but de préparer une projection. Les objets glanés lors de son parcours en Inde seront mis en scène lors de l'exposition, et ponctueront le parcours à Angoulême des visiteurs. L'ensemble constituera une réflexion esthétique et artistique sur l'ailleurs, le voyage.

Article 2 : Encadrement de l'activité

« Papiers Sculptés » est un atelier dédié à la pratique du papier sous toutes ses formes. Les amateurs peuvent découper, plier, sculpter le papier, ainsi que le carton afin de se confronter aux diverses propriétés de ces matériaux. La thématique de l'exposition s'articulant autour de l'Inde propose un support de réflexion propice à la fabrication d'éléments plastiques avec pour contraintes uniquement l'utilisation de papier.

Les travaux exposés sont le fruit d'une réflexion artistique au sein des ateliers pratiques amateurs encadrés par des professeurs plasticiens de l'école d'art. Papier sculpté ou pâte de porcelaine mélangée à de la fibre de papier pour pouvoir travailler très finement, ou monotype et collage sur le motif PAISLEY indien ou Cachemire, ou encore "couleurs épiciées", ses propositions vont se mélanger avec le son et l'image numérique.

Article 3 : Conditions matérielles

Ecole d'art :

- Réalisation de travaux d'élèves
- Conception de l'exposition et installation.
- Conception d'un visuel pour l'affiche et d'un carton d'invitation, diffusion mail.
- Communication dans l'actu de l'agglomération

Musée du Papier

- Mise à disposition d'espace d'exposition au premier étage du au12/02 au 13/03/2016.
- Organisation du vernissage.
- Impression flyer et carton invitation.

Le voyage en Inde de David Garandeau, médiateur culturel, est financé par les associations le GERMA et le Rotary Club. L'association « Inde et Nous » accueillera M Garandeau sur place.

Article 4 : Déroulement de la convention

Les ateliers de papier, de volume, de desseins, de couleur et de création numérique vont travailler autour d'une réflexion portant sur l'Inde au sens large. Des notions d'architectures, de bidonvilles, de temples, d'odeurs, de musique/son, de couleurs ou de foule seront abordées tout le long de l'année scolaire 2015/2016.

Article 5 : Calendrier

Montage de l'exposition : à partir du 3 février
Ouverture au public : 13/02 – 13/03/2016
Vernissage : 12/02/2016 à 18h30
Démontage : à partir du 14 mars 2016

ARTICLE 6 :

La réalisation de l'exposition se fera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

ARTICLE 7 :

Les établissements prendront connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et devront les appliquer.

ARTICLE 8 :

Les personnels concernés des deux établissements procéderont à une visite préalable de chaque établissement et en particulier des locaux utilisés.

ARTICLE 9 :

Les personnels des deux établissements constateront l'emplacement du dispositif d'urgence (extincteurs, alarmes, etc.) et prendront connaissance de l'itinéraire d'évacuation et des issues de secours.

ARTICLE 10 :

Le GrandAngoulême a contracté une assurance Responsabilité Civile générale pour ces activités :

Police n° : 054835D
Assureur : SMACL

Le musée du papier a contracté une assurance Responsabilité Civile générale pour ces activités :

Police n° : 027009H
Assureur : SMACL

EXECUTION DE LA CONVENTION

ARTICLE 11 :

La présente convention est prévue pour l'année scolaire 2015/2016. A l'issue de l'exposition, les élèves, ainsi que le médiateur culturel vont reprendre leurs travaux.

ARTICLE 12 :

La présente convention et ses modalités de mise en œuvre pourront être modifiées par avenant librement négocié entre les parties concernées.

ARTICLE 13 :

La convention peut être dénoncée par la Direction du musée d'Angoulême ou du GrandAngoulême à tout moment en cas de force majeure dûment constatée, ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre.

Fait en deux exemplaires à Angoulême, le

Xavier Bonnefont
Maire d'Angoulême

Jean François Dauré,
Président de GrandAngoulême